



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-473

Objet : 2^{ème} édition "Ensemble nettoignons notre ville de Redon"
Place aux Marrons
Stationnement interdit (sur 12 emplacements)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 11 juin 2019, présentée par l'association "Terre Agir pour la Planète", 19 bis rue des Lièvreries 35600 Redon, pour organiser la seconde édition du nettoyage de la Ville, le samedi 21 septembre 2019,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cet événement, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules, Place aux Marrons, sur 12 emplacements environ, situés sur la seconde partie du parking (côté rue Victor Hugo), le samedi 21 septembre 2019, de 9h30 à 10h30,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'association "Terre Agir pour la Planète" est autorisée à occuper le domaine public, Place aux Marrons, le samedi 21 septembre 2019, de 9 h30 à 10h30.

ARTICLE 2 : Afin de permettre le bon déroulement de cet événement, le stationnement des véhicules sera interdit, Place aux Marrons, sur 12 emplacements environ, situés sur la seconde partie du parking (côté rue Victor Hugo), le samedi 21 septembre 2019, de 9h30 à 10h30.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques de la Ville de Redon fourniront la signalisation sur le lieu. L'évènement se déroulera sous la responsabilité de l'organisateur qui sera chargé de mettre en place la signalisation et les barrières afin d'informer les usagers et de maintenir la sécurité.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 19 août 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation, au Stationnement
et au Domaine Public



Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Christian Bourgeon